



**Convocation de la 126^e session (extraordinaire)
du Conseil international du Café
et des réunions connexes : 1 au 5 juin 2020.
Session virtuelle**

**Renseignements préliminaires à l'intention des
participants¹**

TABLE DES MATIÈRES

Page

I.	Introduction	2
II.	Logiciel de conférence virtuelle	2
III.	Participation	2
IV.	Quorum	3
V.	Interprétation	3
VI.	Pouvoirs et inscription	3
VII.	Séances	4
VIII.	Ordres du jour	4

Annexé I Lettre type de pouvoir

Annexe II Modèle d'autorisation à représenter les intérêts d'un Membre et à exercer ses droits de vote

¹ Le présent document contient les renseignements sur 126^e session (extraordinaire) du Conseil international du Café et les réunions connexes qui étaient disponibles au moment de sa rédaction. Bien que tous les efforts aient été déployés pour vérifier les informations fournies, le Secrétariat de l'OIC ne peut accepter la responsabilité des inexactitudes éventuelles.

I. INTRODUCTION

1. Le Directeur exécutif de l'Organisation internationale du Café (OIC) présente ses compliments aux Membres de l'OIC et les informe qu'une session extraordinaire du Conseil international du Café est prévue dans la semaine du 1 au 5 juin 2020. Ceci est à la demande des pays suivants et conformément à l'article 11 de l'Accord international sur le Café : Brésil, Colombie, Costa Rica, Éthiopie, Honduras, Indonésie, Mexique, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Suisse, Union européenne et Viet Nam.
2. Le thème de l'année caféière 2019/20 est *Chaîne de valeur et approvisionnements durables du café*.

II. SESSION VIRTUELLE

3. La 126^e session du Conseil se tiendra uniquement en ligne à l'aide du logiciel de conférence virtuelle **GoToWebinar** (à confirmer). Tous les participants recevront des instructions supplémentaires concernant les exigences techniques d'une participation à la réunion virtuelle.

III. PARTICIPATION

4. Afin d'offrir la meilleure expérience virtuelle possible aux Membres et compte tenu des contraintes techniques, les délégations participant à la réunion virtuelle seront limitées à un représentant (chef de délégation) qui s'exprimera au nom du Membre. Les Membres peuvent souhaiter prendre leurs propres dispositions internes pour permettre la participation de représentants supplémentaires en utilisant un seul accès virtuel à la réunion.
5. Compte tenu des limitations techniques relatives au nombre de participants en ligne pouvant intervenir directement pendant le Conseil, la participation d'observateurs et de non-membres ne sera pas possible. Des dispositions spéciales sont en cours d'évaluation pour le séminaire "Covid-19 : Impact sur le secteur mondial du café et mesures d'atténuation", qui se tiendra le mercredi 3 juin 2020.

IV. QUORUM

6. Le paragraphe 4) de l'article 11 de l'Accord international de 2007 sur le Café stipule que “ ***Le quorum exigé pour toute réunion du Conseil destinée à prendre des décisions est constitué par la présence de plus de la moitié des Membres exportateurs et des Membres importateurs détenant respectivement les deux tiers au moins du total des voix pour chaque catégorie.***”

7. Les Membres sont donc fortement encouragés à participer afin que le quorum soit atteint. **Un Membre qui n'est pas en mesure de participer peut autoriser un autre Membre à représenter ses intérêts et à exercer ses droits de vote** (voir le paragraphe 11).

V. INTERPRÉTATION

8. Après de nombreuses recherches et consultations avec d'autres organisations internationales, il a été conclu qu'en raison des limites actuelles des possibilités d'interprétation par le biais de logiciels de conférence virtuelle, la réunion devrait se tenir seulement en anglais. Si une interprétation est nécessaire, les délégations sont invitées à fournir leurs propres interprètes sur place, comme cela a été la pratique lors de récentes conférences virtuelles internationales, telles que les dernières réunions des dirigeants du G-20. L'Organisation est résolue à continuer de suivre les développements technologiques afin de permettre aux futures sessions virtuelles du Conseil d'être desservies par une interprétation simultanée.

VI. POUVOIRS ET INSCRIPTION

9. Conformément à l'article 3 du Règlement de l'Organisation, les pouvoirs des délégations des Membres sont remis par écrit au Directeur exécutif. Veuillez remplir le formulaire en ligne et télécharger vos pouvoirs à l'adresse suivante : <https://www.surveymonkey.co.uk/r/Credentials126ICC>

10. Compte tenu des nouvelles exigences relatives aux sessions virtuelles, les Membres doivent soumettre leurs pouvoirs au moyen du [formulaire en ligne](#) **au plus tard le 22 mai 2020**. Un modèle de pouvoirs est joint à l'annexe I.

11. L'inscription à la réunion virtuelle sera ensuite envoyée uniquement aux personnes figurant sur les pouvoirs soumis au Directeur exécutif.

12. Il est également rappelé aux Membres que, s'ils ne sont pas en mesure de participer aux réunions, le paragraphe 2 de l'article 13 de l'Accord de 2007 prévoit que tout Membre exportateur peut autoriser par écrit tout autre Membre exportateur, et tout Membre importateur peut autoriser par écrit tout autre Membre importateur, à représenter ses intérêts et à exercer ses droits de vote à une ou plusieurs séances du Conseil.

13. Un modèle d'autorisation est joint à l'annexe II. Les lettres d'autorisation doivent être envoyées au moyen du [formulaire en ligne](#) **au plus tard le 22 mai 2020**. Des copies scannées peuvent être téléchargées à l'adresse suivante : <https://www.surveymonkey.co.uk/r/UnableToAttend126ICC>

VII. SÉANCES

14. La session virtuelle du Conseil et les réunions connexes se dérouleront de 10h45 à 15h00 (BST) du lundi 1 juin au vendredi 5 juin avec une pause de 30 minutes. Nous comprenons parfaitement que cet horaire peut causer des désagréments aux Membres qui se connectent depuis des fuseaux horaires très différents. L'OIC tient à remercier tous les Membres pour leur compréhension et leur coopération.

15. En raison des contraintes de temps et des contraintes techniques, le Comité des finances et de l'administration sera le seul organe consultatif de l'OIC à se réunir pendant cette session virtuelle du Conseil. Les réunions des autres comités et organes consultatifs sont reportées à une date ultérieure.

16. Le programme de chaque jour sera le suivant :

Lundi 1 juin : Comité des finances et de l'administration

Mardi 2 juin : Comité des finances et de l'administration

Mercredi 3 juin : Séminaire : Covid-19 : impact sur le secteur mondial du café et mesures d'atténuation

Jeudi 4 juin : Conseil

Vendredi 5 juin : Conseil

VIII. ORDRES DU JOUR

17. Les ordres du jour détaillés du Conseil et du Comité des finances et de l'administration sont joints au présent document.

18. Les Membres qui souhaitent soumettre des documents pour diffusion ou suggérer des questions supplémentaires pour examen sont priés d'en informer le Directeur exécutif par écrit **au plus tard le 22 mai 2020**.

Événements spéciaux du Conseil

Séminaire : Covid-19 : impact sur le secteur mondial du café et mesures d'atténuation

19. Ce séminaire portera sur l'impact du Covid-19 sur l'industrie mondiale du café, ainsi que sur les réponses et les mesures d'atténuation nécessaires. Le séminaire donnera les perspectives de la recherche effectuée par l'OIC, des dirigeants de l'industrie et des organisations régionales et internationales de développement et de financement. Un programme détaillé sera diffusé en temps utile.

Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord international sur le Café

Conformément à une décision prise par le Conseil international du Café à sa 124^e session, un groupe de travail a été créé dans le but d'examiner l'Accord international sur le Café en vigueur, ainsi que les propositions soumises par les Membres et les autres parties invitées, et de soumettre des recommandations au Conseil. **En raison de contraintes de temps, le Groupe de travail se réunira après la 126^e session extraordinaire du Conseil.** La Présidente du Groupe de travail présentera au Conseil un rapport intérimaire sur ses travaux.

LETTRE TYPE DE POUVOIR

Veillez remplir le formulaire en ligne et télécharger vos pouvoirs sur papier à en-tête à <https://www.surveymonkey.co.uk/r/Credentials126ICC> avant le 22 mai 2020

L'original doit être présenté le plus rapidement possible après cette date

[Date]

M. José Sette
Directeur exécutif
Organisation internationale du Café
222 Gray's Inn Road
Londres WC1X 8HB

Cher monsieur,

**126^e session (extraordinaire) du Conseil international du Café
Session virtuelle
(4 et 5 juin 2020)**

J'ai l'honneur de vous informer que [pays] sera représenté à la 126^e session extraordinaire (virtuelle) du Conseil international du Café qui aura lieu les 4 et 5 juin 2020 par le délégué ci-après :

[Nom] Représentant (une seule personne)
[Titre]
[Organisation]

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération,

[Signature]*

[Nom]

[Titre]

** Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre (par exemple, le ministère approprié ou une instance gouvernementale du pays Membre, ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où siège l'Organisation, soit dans le pays où la session a lieu).*

ANNEXE II

MODÈLE D'AUTORISATION À REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS D'UN MEMBRE ET À EXERCER SES DROITS DE VOTE

**Veillez remplir le formulaire en ligne et télécharger votre autorisation en pièce
jointe à <https://www.surveymonkey.co.uk/r/UnableToAttend126ICC>
avant le 22 mai 2020**

[Date]

M. José Sette
Directeur exécutif
Organisation internationale du Café
222 Gray's Inn Road
Londres WC1X 8HB

Cher Monsieur,

**126^e session (extraordinaire) du Conseil international du Café
Session virtuelle
(4 et 5 juin 2020)**

J'ai l'honneur de vous informer que mon gouvernement ne sera pas représenté à la 126^e session (extraordinaire) mais qu'il a autorisé [*insérer le nom d'un autre pays Membre*] à représenter ses intérêts et à exercer son droit de vote à la 126^e session du Conseil international du Café les 4 et 5 juin 2020.

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

[Signature]*

[Nom]

[Titre]

[Pays Membre]

* Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre.



Conseil international du Café
126^e session (extraordinaire)
Session virtuelle
4 et 5 juin 2020
London (Royaume-Uni)

Ordre du jour provisoire

Point

Document

Ouverture de la 126^e session du Conseil

1. Ordre du jour – à adopter

ICC-126-0 Rev. 1

2. Voix et pouvoirs – à examiner et, le cas échéant, à approuver

2.1 Répartition des voix pour l'année caféière 2019/20

ICC-126-1

Le Chef des opérations fera rapport.

2.2 Pouvoirs

verbal

Le Président examinera les pouvoirs avec l'aide du Secrétariat et fera rapport au Conseil.

3. Rapport sur les travaux de l'OIC et sur le marché du café – à noter

3.1 Rapport intérimaire

verbal

Le Directeur exécutif présentera un bref rapport intérimaire (octobre 2019 à mai 2020) sur les travaux de l'Organisation, en soulignant les progrès, les réalisations, les défis et les opportunités, et en mettant l'accent sur l'impact de la situation actuelle sur les travaux de l'OIC et du Groupe de travail public-privé sur le café et les autres partenariats.

3.2 Barrières tarifaires et non tarifaires : Impact sur le secteur du café ICC-126-2

L'Économiste en chef présentera une étude qui contient des informations actualisées sur les barrières tarifaires et non tarifaires afin de permettre au Conseil d'évaluer le respect par les pays Membres des dispositions de l'article 24.

3.3 Conférence mondiale du Café

Le représentant de l'Inde fera le point sur la situation concernant la 5^e Conférence mondiale du Café qui doit se tenir à Bangalore (Inde) du 7 au 9 septembre 2020. [ED-2335/20](#)

3.4 Effets du coronavirus sur le secteur du café verbal

Le Chef des opérations fera rapport sur le séminaire "Covid-19 : impact sur le secteur mondial du café et mesures d'atténuation", qui se tiendra le 3 juin.

4. Examen de l'Accord international de 2007 sur le Café – à examiner verbal

Le Président du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord international sur le Café fera rapport.

5. Questions financières et administratives

5.1 Comité des finances et de l'administration – à examiner

Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport sur la réunion du Comité, y compris sur la situation financière de l'Organisation et le projet de budget administratif pour l'exercice financier 2020/21. FA-237/20
[FA-231/20](#)

5.2 Rapport sur la mise en œuvre de la Résolution 466, Membres ayant des arriérés persistants - à noter WP-Council 304/20

5.3 Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice financier 2018/19 et rapport du vérificateur – à examiner et, le cas échéant, à approuver [FA-233/20](#)

5.4 Comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2018/19 et rapport du vérificateur – à examiner et, le cas échéant, à approuver [FA-234/20](#)

Les comptes du Fonds spécial et le rapport du vérificateur seront présentés aux Membres exportateurs pour approbation.

5.5 Comptes du Fonds d'affectation spéciale pour les projets sur la durabilité du café pour l'exercice 2018/19 et rapport du vérificateur – à examiner et, le cas échéant, à approuver [FA-235/20](#)

5.6 Fonds de promotion – à noter [FA-236/20](#)

Comme il a été décidé en septembre 2010, les comptes du Fonds de promotion ne sont pas vérifiés mais sont distribués à titre d'information des Membres exportateurs.

5.7 Nomination d'un vérificateur agréé – à examiner [FA-225/20](#)

Les propositions de nomination d'un vérificateur seront présentées au Conseil.

5.8 Barèmes des traitements et base des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel des services généraux, des services organiques et des fonctionnaires hors classe – à examiner et, le cas échéant, à approuver FA-238/20

6. Fonds spécial – à noter [SF-44/20](#)

Le porte-parole des Membres exportateurs rendra compte des développements concernant l'utilisation du Fonds spécial pour promouvoir la consommation intérieure dans les pays exportateurs.

7. Questions diverses – à examiner verbal

8. Date de la prochaine session – à noter verbal

La prochaine session du Conseil devait se tenir à Bangalore (Inde), du 10 au 12 septembre 2020, immédiatement après la Conférence mondiale du Café, qui devait se tenir du 7 au 9 septembre 2020, et le 2^e Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux, qui devait se tenir le 9 septembre. Compte tenu de la pandémie de Covid-19 et de la décision de reporter la Conférence mondiale du Café et de ne plus tenir la 127^e session du Conseil et les réunions connexes en Inde, de nouvelles dates et modalités pour la tenue de la session du Conseil de septembre 2020 seront proposées et les Membres seront informés de toute évolution.

Les Membres sont invités à proposer des sujets de présentation pour la prochaine session, pour inclusion dans l'ordre du jour, ainsi que des améliorations aux modalités des réunions futures.

9. Remarques de clôture – à noter

verbal

Le Président du Conseil prononcera le discours de clôture.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
Accord international 2007 sur le Café
Plan d'action quinquennal de l'Organisation internationale du Café
Règlement de l'Organisation internationale du Café
Mandats des comités et organes consultatifs
Bureaux pour l'année caféière 2019/20



Comité des finances et de l'administration
38^e réunion
1 et 2 juin 2020
Londres (Royaume-Uni)

Ordre du jour provisoire

Point	Document
1. Ordre du jour provisoire – à adopter	FA-203/20
2. Rapport de la réunion intersessions du 13 février 2020 – À examiner et, s'il y a lieu, à approuver	FA-228/20
3. État des finances – à noter	FA-237/20
Le Chef du Service financier et administratif fera rapport sur l'état des finances.	
4. Comptes de l'exercice 2018/19	
4.1 Comptes administratifs de l'Organisation et rapport du vérificateur – à examiner et, s'il y a lieu, à recommander pour approbation	FA-233/20
L'article 14 du Règlement financier de l'Organisation dispose que le Comité examine les états de compte et les rapports de vérification et les soumet au Conseil pour qu'il les approuve et les publie avec les observations qu'il juge appropriées.	
4.2 Comptes du Fonds spécial et rapport du vérificateur – à examiner et, s'il y a lieu, à recommander pour approbation	FA-234/20
Les comptes du Fonds spécial et le rapport du vérificateur seront examinés par le Comité et soumis à l'approbation des Membres exportateurs.	

4.3 Comptes du Fonds d'affectation spéciale et rapport du vérificateur [FA-235/20](#)

-

à examiner et, s'il y a lieu, à recommander pour approbation

Les comptes du Fonds d'affectation spéciale et le rapport du vérificateur seront examinés par le Comité et soumis au Conseil pour approbation.

4.4 Fonds de promotion – à noter [FA-236/20](#)

Comme décidé en septembre 2010, les comptes du Fonds de promotion ne seront pas vérifiés mais seront publiés pour information

5. Projet de budget administratif pour 2020/21 – à examiner [FA-231/20](#)

Le Comité examinera le projet de budget administratif pour 2020/21.

6. Vérificateur

6.1 Vérificateur actuel : Cabinet Nexia Smith & Williamson – à noter

Conformément à la demande formulée par le Comité, le vérificateur de l'OIC pour l'exercice 2018/19 sera disponible pour une session de questions et réponses.

6.2 Nomination d'un vérificateur agréé – à examiner [FA-225/20](#)

Le Chef du Service financier et administratif fera rapport sur le processus d'appel d'offres relatif à la nomination d'un vérificateur agréé.

7. Assiette des contributions au Fonds de prévoyance pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur – à examiner et à recommander pour for approbation [FA-238/20](#)

Le Comité examinera les propositions relatives à l'assiette des contributions au Fonds de prévoyance pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur

8. Arriérés de contributions – à examiner

8.1 Rapport sur la mise en œuvre de la Résolution 466 sur les Membres ayant des arriérés persistants WP-Council 304/20

Lors de sa réunion intersessions du 13 février 2020, le Comité a demandé au Directeur exécutif de préparer un projet de résolution sur les Membres ayant des arriérés persistants sur la base de l'article 21 de l'Accord.

8.2 Scénario d'exclusion des Membres ayant des arriérés persistants, basé sur la redistribution des voix pour l'année caféière 2020/21 FA-239/20

Le Directeur exécutif fera rapport.

9. Déménagement – à examiner verbal

Le Directeur exécutif fera rapport.

10. Questions diverses – à examiner verbal

11. Date de la prochaine réunion – à noter verbal

Les Membres sont invités à proposer des questions aux fins d'examen à la prochaine réunion.

La prochaine réunion se tiendra à une date qui sera fixée par le Comité.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
Statuts et Règlement financiers de l'Organisation internationale du Café
Règlement de l'Organisation internationale du Café
Mandat du Comité des finances et de l'administration (Annexe V)
Accord international de 2007 sur le Café